En 2019, la demande d'asile de nouveau en hausse

J.Pa.

Les demandes d'asilecontinuent d'augmenter en 2019. Environ 130 000 requêtes ont été enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), soit une progression d'un peu plus de 7 % sur un an. « La hausse est modérée par rapport à ce qu'elle a été en 2018 et semble se situer dans la moyenne européenne », analyse Julien Boucher, le directeur de l'Ofpra. En 2018, la demande avait crû de 20 %.

En France, la particularité de la demande d'asile est qu'elle provient pour un tiers environ de personnes ayant déjà été enregistrées dans un autre pays de l'Union européenne ou ayant déjà déposé une demande d'asile dans l'UE. Avec 10 000 demandes, « l'Afghanistan s'installe durablement comme la première nationalité de demande d'asile en France », poursuit M. Boucher, devant la Guinée, l'Albanie et la Géorgie. La demande reste toutefois « dispersée », analyse le directeur de l'Ofpra, et le taux de protection des demandeurs d'asile s'établit autour de 38 % (décisions en première instance et en appel cumulées).

Malgré cette hausse continue, le gouvernement a décidé de ne pas créer de nouvelles places d'hébergement en 2020, au risque de « reporter l'hébergement des demandeurs d'asile sur le 115 [hébergement d'urgence] et que des campements se reforment », redoute Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, qui regroupe 870 organismes de lutte contre l'exclusion.

Formation de campements

Le parc réservé aux migrants le temps que la France statue sur leur demande de protection internationale comprend plus de 100 000 places. Il a doublé depuis 2015. Malgré cet effort, 50 % des 150 000 demandeurs d'asile en instance demeurent sans proposition d'hébergement. Cette situation nourrit la formation de campements ou la vie en squat dans les grandes agglomérations. Au nord de Paris, entre 1 200 et 2 300 personnes – en majorité des demandeurs d'asile – vivent ainsi sous tente ou dans des cabanes au bord du périphérique. Lundi 20 janvier, un demandeur d'asile somalien de 28 ans a été retrouvé mort dans sa tente, sans que les circonstances de son décès soient connues.

Pour libérer des places dans le parc d'hébergement, le ministère de l'intérieur table sur la réduction des délais d'examen des demandes d'asile. Deux cents recrutements vont ainsi porter à 1 000 les effectifs de l'Ofpra en 2020. « Nous avons pour objectif d'atteindre une capacité décisionnelle supérieure au flux de demandes nouvelles afin de pouvoir résorber la quantité de demandes en instance », explique M. Boucher. Dans une circulaire du 27 décembre, le ministère de l'intérieur explique aussi comment mettre fin à la prise en charge des personnes déboutées de leur demande ou qui ont obtenu l'asile.

Selon les données de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, les déboutés occupaient fin 2019 près de 5 300 places et les réfugiés 12 300 places. Le ministère rappelle dans sa circulaire la possibilité d'infliger des pénalités aux centres qui hébergent une part trop importante de ces publics. Pour les déboutés, le recours à la force publique et aux assignations à résidence dans des centres d'aide au retour dans le pays d'origine est aussi encouragé. De même qu'un effort est fait pour intégrer les réfugiés dans le logement de droit commun.

1 sur 1 23/01/2020 à 10:39